

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 mai 2019

LOI D'ORIENTATION DES MOBILITÉS - (N° 1831)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CD3147

présenté par
Mme Abba, rapporteure

ARTICLE 1ER A

RAPPORT ANNEXÉ

À la dernière phrase de l'alinéa 26, substituer au mot :

« que »,

le mot :

« et ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.